

Relations avec les Républiques transcaucasiennes: stratégie de l'Union

1996/2068(COS) - 17/01/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Hélène CARRERE D'ENCAUSSE (UPE, F), le Parlement estime nécessaire que l'Union adopte une stratégie vis-à-vis de la Transcaucasie (celle-ci englobe l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie). Cette stratégie devrait avoir pour objectif de: - consolider l'indépendance de ces trois Etats; - oeuvrer à la recherche d'une solution négociée aux crises politiques qui affectent la région, en appliquant les mêmes critères généraux et en tenant compte des interactions possibles entre plusieurs foyers de crise; - promouvoir la démocratie et la société civile; - favoriser le développement économique de ces trois pays dans le cadre de l'économie sociale de marché et dans le respect de l'environnement. Demandant l'adoption d'une position commune du Conseil en la matière, le Parlement se félicite des accords de partenariat et de coopération signés en avril 1996 avec ces trois pays, qui prévoient notamment une coopération économique plus étroite. Ces accords devraient permettre de rétablir les échanges commerciaux traditionnels (énergie, matières premières, produits agricoles). Toutefois, le Parlement demande que l'on fasse davantage et que l'on prenne des mesures pour renforcer les échanges économiques avec l'Union, promouvoir la coopération régionale, développer un système bancaire moderne et les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications, ... Sur le plan politique, le Parlement demande à l'Union d'agir pour rechercher une solution pacifique aux crises affectant cette région. Rappelant, notamment, la situation dramatique des réfugiés en Azerbaïdjan, en Arménie et en Géorgie, il demande à l'Union de poursuivre son action humanitaire. Plus spécifiquement, il demande la levée, sans délai, du blocus imposé à l'Arménie par la Turquie et l'Azerbaïdjan et, dans le cas de ce dernier pays, que des efforts soient accomplis en vue d'une plus grande démocratisation. Dans le même sens, le Parlement demande à la Commission, par l'entremise de son programme TACIS, d'oeuvrer à une meilleure coexistence et à la compréhension mutuelle de ces Etats. Sur le plan financier, le PE propose l'octroi de prêts liés à des projets spécifiques d'investissement pour la réalisation de réseaux transeuropéens (prêts BERD et BEI). Rappelant son inquiétude vis-à-vis des centrales nucléaires de type soviétique, il souhaite que TACIS prévoie une aide au titre de la sûreté nucléaire à la centrale de Medzamor en Arménie. Par ailleurs, l'Union devrait examiner le rôle que la Mer Noire pourrait jouer dans le développement de ses relations avec les Etats de Transcaucasie, étant donné qu'elle relie cette région au coeur industriel de l'Europe via la liaison fluviale Rhin/Danube. Enfin, le Parlement attire l'attention sur le fait que le transport de pétrole depuis les ports de la Mer Noire à travers les détroits peut représenter un risque écologique non négligeable. Il demande en conséquence à l'Union de donner son appui à la construction de l'oléoduc entre Burgas (Bulgarie) et Alexandroupolis (Grèce).